Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261021-2026491-DE

Décision relative à la signature d'une convention d'un atelier d'Eveil Musical Sensorielle et Ludique

Année 2026 - 2027

DECISION MUNICIPALE
N° 49-2026 - 1

Le Maire de Saint-Lunaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie et pour la durée de son mandat, de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération N°47-2026 en date du 15 avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 100 000,00€ HT ;

Vu la prestation d'un atelier d'éveil musical sensorielle et ludique auprès des enfants de la maternelle et du primaire ainsi qu'à la médiathèque ; proposée par l'association Les P'tites Cigales

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention pour la prestation d'un atelier d'éveil musical sensoriel et ludique avec des enfants de maternelle et du primaire sur le temps périscolaire méridien dans les locaux de l'ALSH et de la médiathèque avec l'association Les P'tites Cigales : 39 Rue des Buharats – 35800 Saint-Lunaire .
La période d'intervention sera du 15/09/2026 au 13/07/2027 soit : 34 mardis x 1h primaire de 11h30 à 12h30
34 mardis x 1h maternelle de 12h30 à 13h30
4 séances de 1h à la médiathèque

ARTICLE 2 : Les prestations retenues représentent un coût de 3960€
34 mardis x 2h à 55€ l'heure = 110€ x 34 = 3740€ + 4 séances x 1h à 55€ = 220€

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au préfet d'Ille-et-Vilaine, insérée au registre des délibérations et publiée dans les mêmes termes que les décisions du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Lunaire, le 31/08/ 2026

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)